Image not found or type unknown

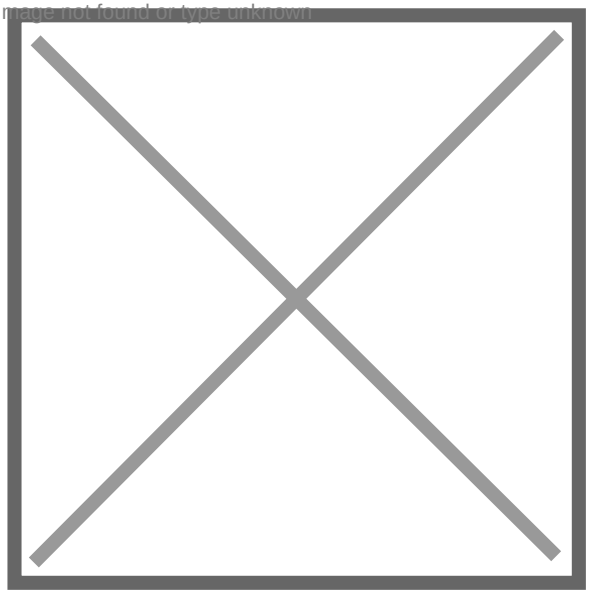

Mise sous sequestre de fonds

Par **Sury**, le **11/07/2018** à **11:22**

Bonjour,
Puis je suite à procès avec un fournisseur avec leuel je travaillé comme agent exclusif - puis je déposer mes fonds sous séquestre auprès de la caisse des dépots et consignation et/ou passer par mon avocat ?
je cherche à préserver cette somme afin d'épurer mes dettes fiscales au fur et à mesure et ne pas être dépouillé sur mon compte bancaire dès reception du virement.
Vous remerciant pour toutes réponses ou suggestions

Par **nihilscio**, le **11/07/2018** à **12:00**

Bonjour,

Je ne comprends pas. De quels fonds s'agit-il ? Si vous avez des dettes, il faut les payer. A défaut de pouvoir les payer, il faut demander des délais de paiement aux créanciers voire obtenir des délais par voie judiciaire si c'est possible, ce qu'il est impossible de dire faute de précisions de votre part.

Par **Visiteur**, le **11/07/2018** à **12:24**

Bonjour,
Pourquoi "dépouillé" ?

Par **amajuris**, le **11/07/2018** à **14:15**

bonjour,
je comprends que sury a des dettes fiscales et il craint, à juste titre, un ATD sur ses comptes bancaires et il voudrait éviter qu'on saisisse des fonds sur ses comptes, préférant garder l'initiative du paiement.
je crains que le trésor public n'apprécie guère cette façon d'éluder le paiement de ses dettes fiscales sachant que le trésor public peut saisir les revenus ou les biens.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés